

Bureau du 21 mai 2007

Décision n° B-2007-5241

commune (s) : Villeurbanne

objet : **Extension de l'IUT B - Lancement des procédures de marché négocié avec mise en concurrence - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert**

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 4 mai 2007, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Dans le cadre du contrat de plan Etat-Région, la Communauté urbaine réalise l'extension de l'IUT B à Villeurbanne. L'opération consiste en la réhabilitation d'un ancien laboratoire militaire jouxtant l'IUT B (caserne Ettinghausen).

L'équipe de maîtrise d'œuvre Metropolis-Voutay-Setam-Lebayle a établi un projet et le dossier de consultation correspondant.

Les premières consultations lancées pour cette opération ont été déclarées infructueuses en raison du fait que le montant des offres des entreprises dépassait les crédits budgétaires initialement alloués à cette opération.

Par sa délibération n° 2007-4038 en date du 26 mars 2007, le conseil de Communauté a approuvé le programme et individualisé une autorisation de programme complémentaire au titre de la participation au contrat de plan Etat-Région 2007-2012 pour cette opération et a ainsi porté son montant global à 4 463 000 € en dépenses.

Le présent rapport a pour objet le lancement de procédures en vue de l'attribution des travaux d'extension de l'IUT B situé 210, cours Emile Zola à Villeurbanne.

Les travaux font l'objet des 18 lots suivants qui seront attribués séparément à une entreprise seule ou à un groupement solidaire :

- lot n° 1 : désamiantage,
- lot n° 2 : déconstruction,
- lot n° 3 : maçonnerie, gros œuvre,
- lot n° 4 : étanchéité,
- lot n° 5 : menuiseries extérieures en aluminium, occultations,
- lot n° 6 : façades, peintures extérieures,
- lot n° 7 : métallerie, serrurerie,
- lot n° 8 : menuiseries intérieures en bois,
- lot n° 9 : cloisons, doublages,
- lot n° 10 : peinture, revêtements muraux,
- lot n° 11 : plafonds suspendus,
- lot n° 12 : revêtements de sols souples,
- lot n° 13 : carrelages, faïences,
- lot n° 14 : ascenseurs,
- lot n° 15 : voirie, réseaux divers (VRD),

- lot n° 16 : espaces verts,
- lot n° 17 : chauffage, plomberie, sanitaires, ventilation,
- lot n° 18 : électricité, courants forts, courants faibles.

Afin de procéder au désamiantage du bâtiment avant la phase principale de travaux, le lot n° 1 : désamiantage serait dévolu sous la forme d'une procédure adaptée, en application de l'article 27-III du code des marchés publics.

Les lots n° 2, 3, 7, 12, 13, 15 et 18 seraient lancés selon une procédure de marché négocié au titre des articles 34, 35-I-5, 39, 40, 65 et 66 du code des marchés publics.

Les lots n° 4, 5, 6, 8, 9, 10, 11, 14, 16 et 17 seraient lancés selon la procédure d'appel d'offres ouverts au titre des articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics ;

Vu lesdits dossiers de consultation des entrepreneurs ;

DECIDE

1° - Approuve les dossiers de consultation des entrepreneurs relatifs à l'extension de l'IUT B à Villeurbanne.

2° - Les travaux des lots n° 2, 3, 7, 12, 13, 15 et 18 seront attribués à la suite d'une procédure de marché négocié avec mise en concurrence et publicité, conformément aux articles 34, 35-I-5, 39, 40, 65 et 66 du code des marchés publics.

3° - Les lots n° 4, 5, 6, 8, 9, 10, 11, 14, 16 et 17 seront lancés selon la procédure d'appel d'offres ouvert au titre des articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics.

4° - Les offres seront jugées par la commission permanente d'appel d'offres créée par la délibération n° 2004-1898 en date du 10 mai 2004.

5° - Les dépenses en résultant seront prélevées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget de la Communauté urbaine - exercices 2007 et suivants - compte 0 458 119 - opération n° 0571.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,